Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 7 septembre 2004 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire Guy Caron, conseiller Paul-Eugène Gagnon. conseiller Gilles Gagnon, conseiller Gaston Beauchesne, conseiller Martine Plante, conseillère France St-Laurent, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent Marie-Andrée Jeffrey secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session
- 2. Ordre du jour
- 3. Procès-verbaux du 2, 16 et 24 août 2004.
- 4. Suivi des procès-verbaux
- 5. Déboursés
- 6. Période de questions

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

- 1. Séminaire de formation PGMegaGest/ formation
- 2. Servitech/ Pisciculture des Cèdres facture 3 622.71 \$
- 3. Ensemble Antoine Perreault / demande de subvention
- 4. Monsieur Rodrigue Béland / demande
- 5. Réflexion collective
- 6. Naissance / Antoine et Albert Leblanc, fils de Eric Leblanc et Geneviève Gagnon
 Jeffrey et Tommy Leboeuf- fils de Karine Lebel et Yves
 Leboeuf
- 7. Municipalité du Canton D'Elgin / appui (copie)
- 8. Formation / gestion d'équipe de travail
- 9. Corporation municipale d'Esprit-Saint/invitation
- 10. CLD/ vin d'honneur
- 11. Règlement d'emprunt R-2004-53 / emprunt temporaire

B. Sécurité publique

- 1. Ramonage / soumission
- 2. Ville de Mont-Joli / Intervention des pompiers facture 354.37 \$
- 3. Sécurité incendie

C. Transport

- 1. Déneigement des cours / soumission
- 2. Excavatrice / achat de pneus
- 3. Postes Canada / implantation de boîtes postales communautaires acception (copie)
- 4. Postes Canada / rang 3 demande
- 5. Rollerski / demande d'autorisation
- 6. Soumission pelle mécanique / ouverture

D. Hygiène du milieu

- 1. Cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables / soumission
- 2. Rue St-Louis St-Laurent St-Philippe / soumission pour matériel d'aqueduc ouverture / soumission pavage demande
- 3. Martin Allard, Valérie Martel / raccordement des égouts
- 4. Réseau des Ressourceries du Québec / appui

E. Urbanisme

- A)CPTAQ / demande d'autorisation Yvan Jean, lot 322-A
 Rang 4 Ouest
 - B) CPTAQ / demande d'exclusion
- 2. Assemblée publique de consultation
- 2.1 Règlement R-2004-54 modifiant le règlement 422-2000 relatif au programme particulier d'urbanisme pour le centre du village (compris au plan d'urbanisme 346-93)

- 2.2 Règlement de concordance R-2004-55 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements aux fins de modifier des limites de zones, des usages permis et des marges de recul dans le secteur visé par le programme particulier d'urbanisme.
- 3. Adoption des règlements
- 3.1 Règlement R-2004-54 modifiant le règlement 422-2000 relatif au programme particulier d'urbanisme pour le centre du village (compris au plan d'urbanisme 346-93)
- 3.2 Règlement de concordance R-2004-55 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements aux fins de modifier des limites de zones, des usages permis et des marges de recul dans le secteur visé par le programme particulier d'urbanisme
- 4. Dossiers PIA Évaluation des demandes
- 4.1 Josette Lévesque, 96 du Fleuve Est construction maison
- 4.2 Alain Dumas, 165 du fleuve Ouest agrandissement et rénovation maison
- 4.3 Julienne Dechamplain, 38 du Fleuve Est construction maison
- 5. Demande de dérogation mineure Lucette Mailhot, terrain Côte de l'Anse
- 6. Compte rendu du CCU 22 juin, 12 août et 31 août 2004
- 7. Rapport de l'inspecteur
- 8. Inspecteur des bâtiments / services de la MRC

F. Loisir et culture

- 1. Maison des Jeunes / demande
- G. Édifice et machinerie
- H. Divers
- 1. Club de camping et caravaning / demande vin d'honneur

264-2004 Ordre du jour

Proposé par: Gilles Gagnon Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

265-2004 **Procès-verbal du 2 août 2004**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 2 août 2004 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et le procès-verbal soit adopté.

Procès-verbal du 16 août 2004

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 16 août 2004 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Gilles Gagnon appuyé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et le procès-verbal soit adopté.

Adopté

267-2004

Procès-verbal du 24 août 2004

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 24 août 2004 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Martine Plante appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Le maire fait la lecture de quelques résolutions

FACTURES PAYÉES - AOUT 2004

Dámunáration álus agût

1	Remuneration elus - aout	2 147.10 \$
2	Rémunération employés -août	37 169.62 \$
3	REER - août	2 598.65 \$
4	Caisse populaire Ste-Luce-Luceville - règ. naissance	75.00 \$
5	Financière Manuvie	2 558.37 \$
6	Hydro-Québec - éclairage public	2 432.03 \$
7	- hygiène du milieu	4 492.32 \$
8	 édifices municipaux 	1 457.42 \$
9	Télus - édifices municipaux	1 337.55 \$
10	-internet bibliothèque	25.25 \$
11	Télus mobilité - pagettes	322.24 \$
12	Société Canadienne des postes - timbres	225.45 \$
13	Fabrique de Luceville - location	680.98 \$
14	Ville de Mont-Joli - transport adapté 2e versement	4 672.00 \$
15	MRC de la Mitis - bacs roulants	1 336.53 \$
16	Citicorp Finance Vendeur Ltée	446.07 \$
17	Syndicat de l'UPA de la Mitis - don	100.00 \$
18	Cogeco câble Inc.	80.46 \$
19	Princess Auto - clés à chocs pneumatique	205.42 \$
20	Société Canadienne des postes - circulaire	118.35 \$

TOTAL PAYÉ: 62 480.81 \$

2 1 1 7 1 0 \$

FACTURES À PAYER - AOUT 2004

1	Ministère du Revenu - remises août	11 108.03 \$
2	Receveur général du Canada - remises août	6 361.90 \$
3	François Arsenault - frais transport	34.30 \$
4	Mélanie Thériault - frais transport	80.85 \$

5	Joan Claudo Malloy, fraig transport	90 61 ¢
5 6	Jean-Claude Molloy- frais transport Benoit Dionne - Sculpture de sable 7 heures	80.61 \$ 70.00 \$
7	Petite Caisse - poste, repas réflexion collective, divers	238.45 \$
8	Cantine de la Plage - dîner Sculptures de sable	304.20 \$
9	Marché Ste-Luce - eau-liqueur Sculptures de sable	69.64 \$
_	SuperPages - inscription annuaire	23.12 \$
	Radio-onde - portatifs Sculptures de sable	165.64 \$
- 11	Club Papetier - fourniture de bureau, réflexion	105.04 φ
12	collective	167.74 \$
13	PG Mensys - chèques et enveloppes	383.89 \$
	Centre bureautique - copies photocopieur	63.49 \$
	Fourniture et ameublement du Québec - fourniture	
_	bureau	190.10 \$
	Lyreco - papeterie	104.32 \$
	Les Services Kopilab - réparation imprimante	184.50 \$
	Fonds de l'information foncière - mutations	57.00 \$
	La Maison d'auto Fortier - messagers	251.73 \$
	Journal l'Information - avis publics	526.35 \$
	Produits sanitaires Lépine - papier hygiénique	66.39 \$
22	Produits Sanitaires Roger Pelletier - chlore	273.06 \$
23	Biologie Aménagement BSL - analyses eau potable- usées	1 723.07 \$
	Buanderie le Blanchon - saloppettes	99.36 \$
	Garage Gilles Desrosiers - essence	554.31 \$
	Garage St-Laurent - essence	201.81 \$
	Gaz-o-Bar - diésel	448.92 \$
21	Quinc. Ste-Luce-Luceville - divers - Projet	440.52 ψ
28	Corporation	1 909.02 \$
29	Beaulieu décor - peinture	244.43 \$
30	Rona Le Rénovateur - nettoyeur	11.31 \$
31	Rona Le Rénovateur - projet Corporation	364.55 \$
32	Équipements MGL - brosse	9.16 \$
33	Deschênes - piles	37.27 \$
34	Air liquide Canada - gaz, électrodes, meules	447.69 \$
35	Pièces d'auto Rimouski - ens. d'embrayage courroies,	
36	riveteuse, joints, démarreurs	921.85 \$
37	Techno pneu inc - pneus backoe camionnette blanche	512.56 \$
38	Transport Fidèle Tremblay - réservoir à air	63.50 \$
39	Équipement Sigma - backoe	125.12 \$
	Pièces d'autos inc Camion chevrolet	747.66 \$
41	Marius Amiot - tiges	36.57 \$
	P. Labonté & Fils - chaine	49.63 \$
	Pieces d'autos du Golfe - Ressorts	86.27 \$
	Remorquages Jacques D'Anjou - remorquage	51.76 \$
45	Garage Normen Lévesque - tracteur pelouse	522.84 \$
46	Garage Raymond Turcotte - inspection	46.01 \$
47		684.40 \$
	Les Compteurs Lecomte - compteurs d'eau	1 248.17 \$
	Wolseley - pièces aqueduc/égouts	3 481.81 \$
50	Emco Distribution - aqueduc Rang 2 Est	2 071.75 \$
51	Assistech Exploitation inc module électronique	258.81 \$
52		115.03 \$
53	Excavations Gilbert Michaud - Projet Babin	2 883.66 \$
	Excavation Dany Desrosiers - bris aqueduc	989.22 \$
	Le Groupe Réjean Claveau - nivelage, terrain jeux,	1 313.81 \$ 308.27 \$
56 57	Clément Lévesque et Filles - pelouse Les Serres de la Baie - fleurs embellissement	2 479.84 \$
57 58	_	102.23 \$
	Safety First - inspection annuelle Chalet de Service	140.33 \$
33	carety i not inoposition annuone onalet de dervice	1-τυ.υυ φ

	Vitrerie du Bas du Fleuve - moustiquaire, rép.	
60	Thermos	269.27 \$
61	Filets Sport Gaspésiens - filet de handball	108.70 \$
62	Électriciens Pierre Roy - rép. terrain de balle	323.66 \$
63	Resto Hydrolique - rép. récolteuse hacheuse	99.12 \$
64	Atelier CYG - rép. récolteuse hacheuse	34.51 \$
65	Lulumco - bois projet patinoire	3 340.33 \$
66	ATLMEQ - Adhésion 2004-2005	140.00 \$
67	Lavoie Informatique - Conception Site Web	6 250.00 \$
68	Services aux petits animaux - surveillance août	402.59 \$
69	Services sanitaires du St-Laurent - contrat août 2004	5 439.19 \$
70	Jean-Pierre St-Amand - réparation lumières de rue	349.81 \$
71	Tourisme Bas St-Laurent - cotisation 2004-2005	651.27 \$
72	MRC de la Mitis - revision	400.56 \$
73	Dickner inc panneaux arrêt	310.17 \$
74	Claire Fournier - fauchage fossés	172.54 \$
75	BO Traçage - traçage de rue	172.53 \$
76	Sylvianne Carrier - dossier vente de terrain	507.59 \$
	Entreprises Matanaises - ramonages et inspections	
77	(solde)	914.45 \$
78	Signalisation de l'Est - panneaux	121.86 \$
	Les Entreprises Claveau Ltée - 5 % de retenue projet	
79	2003	7 168.40 \$
80	Cie Wilfrid Allen Ltée - 5% de retenue projet 2003	1 532.71 \$

TOTAL À PAYER: 74 805.97 \$
TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 137 286.78 \$

Je, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 août 2004.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

268-2004 **Déboursés**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 31 août 2004.

Adopté

Période de questions

269-2004 Séminaire de formation PGMegaGest / formation

Proposé par: Martine Plante Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mesdames Nancy Bérubé et Lucie Rioux à participer à une journée de formation présentée par PG Mensys Systèmes d'Information concernant la fin d'année, la taxation annuelle et la préparation des budgets. La formation se tiendra le 23 septembre 2004 à Rimouski. Les coûts d'inscription sont de 225 \$ plus taxes. Les frais de repas et de transports seront remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

270-2004 Servitech /Pisciculture des Cèdres – facture

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture numéro 51776 au montant de 3 256.07 \$ à Servitech Services conseils inc. concernant les honoraires professionnels reliés au travail effectué pour le dossier de la Pisciculture des Cèdres.

Adopté

Ensemble Antoine Perreault / demande de subvention

Un montant de 1 028 \$ a été récolté lors du concert offert le 16 août 2004 en l'église de Sainte-Luce.

Acc. rec. Monsieur Rodrigue Béland / demande

Le conseil municipal accuse réception de la demande de réclamation de Monsieur Rodrigue Béland en date du 30 juillet 2004 et celle-ci a été transmise à notre assureur.

Réflexion collective / information

Naissances

Proposé par: Gilles Gagnon Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75 \$ dans chacun des comptes suivants et ce selon le règlement des naissances:

Antoine Leblanc Albert Leblanc Jeffrey Leboeuf Tommy Leboeuf

Adopté

Municipalité du Canton d'Elgin / reporté

271-2004

Formation / gestion d'équipe

Proposé par: Martine Plante Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à suivre une formation "Gestion d'équipe de travail" d'une durée de 45 heures au Cegep de Rimouski. Les frais d'inscription cont au frais de la municipalité

d'inscription sont au frais de la municipalité.

Adopté

Corporation municipale d'Esprit-Saint / invitation

273-2004

CLD / vin d'honneur

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'offrir un vin d'honneur à l'équipe rurale du CLD de la Mitis qui reçoit le 9 septembre 2004, la visite des animateurs et agents ruraux de la région 01, de Kamouraska à Matane incluant l'arrière-pays.

Adopté

274-2004

Règlement d'emprunt R-2004-53 / emprunt temporaire

Il est résolu unanimement d'autoriser Monsieur Gaétan Ross, directeur général et secrétaire trésorier à faire un emprunt temporaire de 176 490\$ \$ à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville. Cet emprunt est approuvé dans le règlement d'emprunt numéro R-2004-53 concernant des travaux de distribution de l'eau potable sur les rues Saint-Laurent, Saint-Philippe et Saint-Louis.

Adopté

275-2004

Ramonage / soumission

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions sur invitation concernant le ramonage et inspection des cheminées sur tout le territoire de la municipalité, pour une période de trois ans.

276-2004 Ville de Mont-Joli / intervention des pompiers – facture

Considérant que l'intervention des pompiers de Mont-Joli a

été demandée par la CAUREQ pour un accident de véhicule sur le territoire de la

municipalité de Sainte-Luce;

Considérant que la CAUREQ aurait dû faire appel seulement

aux pompiers de Sainte-Luce;

Considérant que la CAUREQ est responsable de son erreur;

Par conséquent il est proposé par: Gilles Gagnon

appuyé par; France St-Laurent

et résolu à l'unanimité de demander à la CAUREQ de payer la facture présentée par la Ville de Mont-Joli à la municipalité de

Sainte-Luce au montant de 354.37 \$

Adopté

Sécurité incendie / information

277-2004 Déneigement des rues / soumissions

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions sur invitation pour le déneigement des rues Place des Villas et des Coquillages.

A 1

Adopté

278-2004 Excavatrice / achat de pneus

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de quatre pneus pour l'excavatrice de la municipalité à 591.25\$ chacun, plus taxes.

Adopté

279-2004 Postes Canada / implantation de boîtes multiples

Proposé par: Guy Caron Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la liste des emplacements pour l'installation de boîtes postales communautaires sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce, présenté par Postes Canada en date du 20 août 2004 et ce sous réserve d'une entente avec les citoyens concernés.

Postes Canada / rang 3 – demande

Proposé par: Martine Plante Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de demander à Postes Canada l'installation de boîtes postales communautaires sur le Rang 3 Est et Ouest de la municipalité de Sainte-Luce afin d'uniformiser le mode

de livraison sur le territoire.

Adopté

281-2004

Rollerski / demande d'autorisation

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Club Mouski à utiliser la route du Fleuve (secteur compris entre le Bar laitier Ashini et l'extrémité Est de la route) afin d'y tenir une activité (patineurs) le 26 septembre 2004. Les mesures de sécurité sont la responsabilité du Club Mouski.

Adopté

Ouverture de soumissions Location d'excavatrice

Ouverture: 7 septembre 2004 à 16h

Le Groupe Réjean Claveau 69.25 \$/heure Excavations Gilbert Michaud 69.00 \$/heure Excavations Gilbert Michaud 78.15 \$/heure Excavations Gilbert Michaud 103 \$/heure

282-2004

Soumission pelle mécanique / ouverture

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse conforme "Excavations Gilbert Michaud" au montant de 69 \$/heure (taxes exclues) pour la location d'excavatrice concernant les travaux de réfection des conduites d'aqueduc dans les rues Saint-Laurent, Saint-Philippe et Saint-Louis. Cette dépense est prise à même le règlement d'emprunt R-2004-53.

Cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables / soumission

Proposé par: Gilles Gagnon Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions publiques concernant la cueillette et le transports des ordures ménagères et des matières recyclables pour une période de trois ans.

Adopté

Ouverture des soumissions Matériel d'aqueduc

Ouverture: 7 septembre 2004 à 16h

 Emco
 25 300.00 \$

 Wolseley
 24 243.05 \$

 Réal Huot
 24 700.46 \$

284-2004

Rue Saint-Louis – Rue Saint-Laurent – Rue Saint-Philippe

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse conforme "Wolseley" au montant de 24 243.05 \$ (taxes exclues) pour le matériel aqueduc concernant les travaux de réfection des conduites d'aqueduc dans les rues Saint-Laurent, Saint-Philippe et Saint-Louis. Cette dépense est prise à même le règlement d'emprunt R-2004-53.

Adopté

285-2004

Soumission pavage / rue Saint-Louis / Saint-Laurent / Saint-Philippe

Proposé par: Gilles Gagnon Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions publiques concernant la pose d'enrobée bitumineux pour les rues Saint-Louis, Saint-Laurent et Saint-Philippe.

Adopté

286-2004

Travaux rues Saint-Louis / Saint-Laurent / Saint-Philippe

Proposé par: France St-Laurent Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux en date du 20 septembre 2004 concernant le remplacement des conduites d'alimentation en eau potable et des entrées de services d'aqueduc existantes sur les rues Saint-Louis, Saint-Laurent et Saint-Philippe.

Martin Allard, Valérie Martel / raccordement des égouts

Considérant qu' une erreur c'est produite à la propriété du

> 124, Route 132 Ouest concernant la profondeur de la conduite principale d'égout et la profondeur de la conduite de la maison;

Considérant qu' ils ont dû demander de refaire certains

calculs afin de leur permettre de se raccorder;

Considérant que erreur a occasionné des frais cette

supplémentaires de 379.58 \$;

Par conséquent il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon

appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de transmettre la facture présentée par les propriétaires du 124, route 132 Ouest à la firme d'ingénieurs BPR

Groupe-conseil responsable du dossier.

Adopté

288-2004 Réseau des Ressourceries du Québec / appui

Attendu que la réduction des matières résiduelles est souhaitable

au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent

à la gestion écologique des déchets;

la réduction des matières résiduelles est plus que Attendu que

plan nécessaire au environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la

qualité de vie;

Attendu le développement d'un plan de gestion des matières

résiduelles par les autorités municipales;

Attendu l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec

et de son partenaire principal RECY-QUÉBEC à

participer à la Semaine de réduction des déchets;

Il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité ce qui suit:

- 1-Adhérer à la quatrième édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 18 au 24 octobre
- Promouvoir la réduction des matières résiduelles
- Appuyer et collaborer avec les organisations et les citoyens 3et citoyennes qui organiseront des activités visant la réduction des matières résiduelles.

CPTAQ / demande d'autorisation — Yvan Jean lot 322-A, Rang 4 ouest

Considérant que l'implantation d'une résidence sur

l'emplacement visé ne nuirait pas au développement des activités agricoles

voisines;

Considérant que le potentiel agricole du lot est plutôt faible,

compte tenu de l'affleurement rocheux;

Considérant que la propriété foncière actuelle n'offre pas une

superficie suffisante pour l'agriculture;

Considérant qu' il est interdit d'avoir une écurie et des

chevaux dans le périmètre urbain de la municipalité et qu'un terrain en zone agricole

offre cette possibilité;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation

municipale en vigueur;

Considérant que conformément à l'article 58.2 de la Loi, la

municipalité confirme qu'il existe d'autres espaces appropriés pour une implantation résidentielle en dehors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité de Sainte-

Luce;

Par conséquent il est proposé par: France St-Laurent

appuyé par: Guy Caron

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal recommande la demande de Monsieur Yvan Jean à la CPTAQ, qui demande l'autorisation d'acquérir et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du terrain de Monsieur Robert Morissette, lot 322-A dans le but d'y implanter une

résidence unifamiliale.

Adopté

Assemblée publique de consultation /Projet de règlement modifiant le règlement numéro 422-2000 relatif au programme particulier d'urbanisme pour le centre du village (compris au plan d'urbanisme numéro 346-93) ainsi que le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements aux fins de modifier des limites de zones, des usages permis et des marges de recul dans le secteur visé par le programme particulier d'urbanisme.

Le maire Gaston Gaudreault explique les règlements et aucun commentaire est apporté.

Règlement R-2004-54

Règlement numéro R-2004-54 modifiant le règlement numéro 422-2000 relatif au programme particulier d'urbanisme pour le centre du village

(compris au plan d'urbanisme numéro 346-93)

ATTENDU QUE le 4 janvier 1993, le conseil municipal de

Sainte-Luce a adopté le règlement numéro 346-93 décrétant un plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le 7 février 2000, le conseil municipal de

Sainte-Luce a adopté le règlement numéro 421-2000 modifiant le plan d'urbanisme pour y délimiter un secteur faisant l'objet d'un programme particulier d'urbanisme pour le

centre du village;

ATTENDU QUE le 7 février 2000, le conseil municipal de

Sainte-Luce a adopté le règlement numéro 422-2000 décrétant un programme particulier

d'urbanisme pour le centre du village;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de

modifier ce programme particulier d'urbanisme afin d'y réviser la délimitation et la nature des affectations résidentielles et communautaires ainsi que de réajuster conséquemment la configuration des rues et du lotissement dans le secteur de la rue des

Coquillages et de la rue Luce-Drapeau;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

prévoit que le conseil municipal peut modifier un programme particulier d'urbanisme compris dans un plan d'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1,

articles 109 et suivants);

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 16 août

2004;

ATTENDU QU' une consultation publique a été tenue le 7

septembre 2004;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 16 août

2004;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Gaston Beauchesne, appuyé par Paul-Eugène Gagnon et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro R-2004-54 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro R-2004-54 modifiant le règlement 422-2000 relatif au programme particulier d'urbanisme pour le centre du village (compris au plan d'urbanisme numéro 346-93)».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de réviser la délimitation et la nature des affectations résidentielles et communautaires ainsi que de réajuster conséquemment la configuration des rues et du lotissement dans le secteur de la rue des Coquillages et de la rue Luce-Drapeau.

ARTICLE 4: MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.1.2

Le premier alinéa de l'article 2.1.2 est modifié en abrogeant de l'énumération la mention : « aménager un parc sur le replat offrant une vue vers le fleuve et le clocher de l'église ».

ARTICLE 5: MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.2

Le deuxième alinéa de l'article 2.2 est modifié en abrogeant la phrase : « Malgré cette contrainte, le niveau de densité autorisé permet de créer une zone résidentielle comprenant uniquement des habitations unifamiliales jumelées dans la partie est du secteur du centre du village ».

Le troisième alinéa de l'article 2.2 est modifié en remplaçant le mot « quatre » par le mot « trois ».

Le tableau 8 est remplacé par celui-ci :

TABLEAU 8 : Affectations du sol du secteur à l'étude

	Superficies (mètres carrés)	En %
Résidentielle (environ 40 terrains)	51 780	71,8
Publique (emprise de rue)	11 800	16,4
Communautaire (parcs et espaces verts)	5 900	8,2
Commerciale et de service	2 600	3,6
Total	72 080	100,0

Le paragraphe 2 du cinquième alinéa de l'article 2.2 est modifié en remplaçant les mots « de 44 terrains résidentiels » par les mots « d'un terrain commercial et de service (centre de la petite enfance) ainsi qu'environ quarante terrains résidentiels ».

Le paragraphe 4 du cinquième alinéa de l'article 2.2 est modifié en remplaçant les mots « de terre-plein au centre de cercles de virage pouvant être aménagé de sculptures ou de végétaux » par les mots « de cercles de virages esthétiques et fonctionnels aux extrémités des rues en cul-de-sac ».

ARTICLE 6: MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.4

Le premier alinéa de l'article 2.4 est modifié en remplaçant le contenu de cet alinéa par : « Le plan de lotissement prévoit l'aménagement de trois petits parcs communautaires et d'un sentier piéton. Ces superficies visent à offrir une communication piétonnière entre des secteurs du village et à agrémenter les lieux, tel que le prescrit le règlement de lotissement ».

ARTICLE 7: MODIFICATION DE LA CARTE 2 - CONCEPT

La carte 2 illustrant le concept est modifiée en enlevant le passage piétonnier sud ainsi que le banc.

La carte 2 modifiée par le présent article est jointe en annexe au présent règlement et en fait partie intégrante

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CARTE 3 – PLAN DE LOTISSEMENT

La carte 3 illustrant le plan de lotissement est modifiée selon les modalités suivantes :

- 1° abroger les limites de lots à l'intérieur du terrain de la garderie,
- 2° enlever le passage piétonnier vers le sud ainsi que le parc à l'extrémité de la rue Luce-Drapeau
- 3° resubdiviser les lots de la partie est (rue des Coquillages);
- 4° resubdiviser les lots de la partie sud (plateau à l'extrémité de la rue Luce-Drapeau);
- 5° reconfigurer les lots contigus projetés selon ces ajustements;
- 6° décaler le cercle de virage de la rue Luce-Drapeau vers l'ouest;
- 7° abroger les limites de lots au sud de la rue Luce-Drapeau.

La carte 3 modifiée par le présent article est jointe en annexe au présent règlement et en fait partie intégrante

ARTICLE 9: MODIFICATION DE LA CARTE 4 – PLAN D'IMPLANTATION

La carte 4 illustrant le plan d'implantation est modifiée selon les modalités suivantes :

- 1° abroger les limites de lots à l'intérieur du terrain de la garderie,
- 2° enlever le passage piétonnier vers le sud ainsi que le parc à l'extrémité de la rue Luce-Drapeau
- 3° resubdiviser les lots de la partie est (rue des Coquillages);
- 4° resubdiviser les lots de la partie sud (plateau à l'extrémité de la rue Luce-Drapeau);
- 5° reconfigurer les lots contigus projetés selon ces ajustements;

- 6° décaler le cercle de virage de la rue Luce-Drapeau vers l'ouest;
- 7° abroger les limites de lots au sud de la rue Luce-Drapeau.
- 8° ajouter un bâtiment illustrant le centre de la petite enfance
- 9° ajouter un bâtiment illustrant une juxtaposition d'unités d'habitations unifamiliales en rangée en haut du talus
- 10° réajuster l'implantation des bâtiments;
- 11° ajuster les constituantes de la légende

La carte 4 modifiée par le présent article est jointe en annexe au présent règlement et en fait partie intégrante

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au *Code municipal*.

Adopté

Règlement R-2004-55

Règlement de concordance numéro R-2004-55 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements aux fins de modifier des limites de zones, des usages permis et des marges de recul dans le secteur visé par le programme particulier d'urbanisme

ATTENDU QUE

le conseil municipal de Sainte-Luce a adopté un règlement de zonage le 4 janvier 1993 et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi;

ATTENDU QUE

le 7 février 2000, le conseil municipal de Sainte-Luce a adopté le règlement numéro 421-2000 modifiant le plan d'urbanisme pour y délimiter un secteur faisant l'objet d'un programme particulier d'urbanisme pour le centre du village;

ATTENDU QUE

le 7 février 2000, le conseil municipal de Sainte-Luce a adopté le règlement numéro 422-2000 décrétant un programme particulier d'urbanisme pour le centre du village;

ATTENDU QUE

le 22 mars 2000, le conseil municipal de Sainte-Luce a adopté le règlement numéro 423-2000 modifiant le règlement de zonage en conformité avec le programme particulier d'urbanisme;

ATTENDU QUE

le conseil municipal juge opportun de modifier le programme particulier d'urbanisme afin d'y réviser la délimitation et la nature des affectations résidentielles et communautaires ainsi que de réajuster conséquemment la configuration des rues et du lotissement dans le secteur de la rue des Coquillages et de la rue Luce-Drapeau;

ATTENDU QUE

le règlement 422-2000 relatif au programme particulier d'urbanisme compris au plan d'urbanisme est modifié en concomitance et que cette modification nécessite l'adoption d'un règlement de concordance afin d'assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et suivants);

ATTENDU QU'

un projet de règlement a été adopté le 16 août

2004;

ATTENDU QU'

une consultation publique a été tenue le 7

septembre 2004;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné le 16 août

2004;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Paul-Eugène Gagnon, appuyé par France St-Laurent, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro R-2004-55 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: TITRE

Le présent règlement porte le titre de «Règlement de concordance numéro R2004-55 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements aux fins de modifier des limites de zones, des usages permis et des marges de recul dans le secteur visé par le programme particulier d'urbanisme ».

ARTICLE 3: BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de modifier les limites des zones 24-1, 24-2 et 25, d'ajouter comme usages permis les classes d'usages *Habitation unifamiliale jumelée*, *Habitation unifamiliale en rangée* et *Habitation bifamiliale jumelée* dans la zone 24-2 agrandie, d'enlever la prescription d'une marge de recul avant maximum ainsi que de prescrire une marge de recul avant minimum de 10 mètres par rapport à la Route 132 dans les zones 24-2 et 24-3, le tout en conformité au programme particulier d'urbanisme modifié en concomitance.

ARTICLE 4: MODIFICATIONS À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

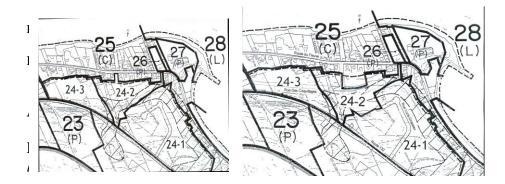
La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage 348-93, et amendé par le règlement 423-2000, est modifié de nouveau en remplaçant le contenu des cellules correspondant à la rubrique *Marge de recul avant* pour les zones 24-2 et 24-3 par : « note 13 ».

La rubrique *Notes* au bas de la grille des spécifications est modifiée en ajoutant, à la suite de la note 12, la note 13 suivante : « 10 mètres le long de la route 132 et 7 mètres ailleurs. »

La grille des spécifications est également modifiée en ajoutant comme usages permis dans la zone 24-2 les classes d'usages *Habitation unifamiliale jumelée*, *Habitation unifamiliale en rangée* et *Habitation bifamiliale jumelée*, par l'ajout d'un trait noir dans les cellules correspondantes.

ARTICLE 5: MODIFICATIONS AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 348-93, et amendé par le règlement 423-2000, est modifié de nouveau en déplaçant les limites séparatrices des zones 24-1, 24-2 et 25 selon l'illustration suivante :



Dossier PIA / Josette Lévesque – 96 du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme

recommandant l'approbation du plan de <u>rénovation / construction</u> de la propriété de Josette Lévesque, 96 Route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par: Gaston Beauchesne

appuyé par: Guy Caron

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Josette Lévesque (numéro: 2004-00148) dans le cadre du

règlement sur les PIA.

Adopté

291-2004

Dossier PIA / Alain Dumas – 165 du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme

recommandant l'approbation du plan de <u>rénovation / construction</u> de la propriété de Alain Dumas, 165, Route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: France St-Laurent

appuyé par: Gilles Gagnon

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Alain Dumas (numéro: 2004-00157) dans le cadre du

règlement sur les PIA.

Adopté

Dossier PIA / Julienne Dechamplain – 38 du Fleuve Ouest

292-2004

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme

recommandant l'approbation du plan de <u>rénovation / construction</u> de la propriété de Julienne Dechamplain, 38 Route du Fleuve

Est;

Par conséquent il est proposé par: Gaston Beauchesne

appuyé par: Guy Caron

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Julienne Dechamplain (numéro: 2004-00158) dans le

cadre du règlement sur les PIA.

Demande de dérogation mineure / Lucette Mailhot – terrain Côte de l'Anse

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de DÉROGATION MINEURE NO. D2004-10. Cette demande est afin d'obtenir un permis de lotissement pour subdiviser un terrain sur la Côte de l'Anse (partie du lot 67-2) qui n'a pas la largeur requise de 17m pour un terrain desservi par l'égout et l'aqueduc. La largeur mesurée perpendiculairement aux lignes latérales est de 16,04m. L'acceptation de cette dérogation rendrait conforme cette opération cadastrale.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation.

Il est proposé par: Gilles Gagnon Appuyé par: Martine Plante

et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure no.

D2004-10 soit acceptée.

Adopté

Acc. rec.

Compte rendu du CCU / 22 juin, 12 août et 31 août 2004

Le conseil municipal accuse réception des comptes rendus du CCU en date du 22 juin, 12 août et 31 août 2004.

Acc. rec.

Rapport de l'inspecteur des bâtiments

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 31 août 2004.

294-2004

Inspecteur des bâtiments / engagement

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services d'inspection de la MRC de la Mitis en remplacement de l'inspecteur des bâtiments de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

295-2004

Maison des Jeunes / demande

Proposé par: Martine Plante Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de verser 50% de la subvention allouée à la Maison des Jeunes Terre-et-Mer au montant de 1 250 \$, et ce tel que prévu au budget 2004.

Club de camping et caravaning / demande vin d'honneur

Proposé par: Gilles Gagnon Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 150 \$ pour un vin d'honneur à l'Association Camping & Caravaning concernant leur rencontre annuelle au Centre communautaire de Sainte-Luce.

Adopté

Correspondance

- Affaires municipales, Sport et Loisir / bilan annuel de performance pour l'année 2003 – étangs aérés
- ° Affaires municipales, Sport et Loisir / programme d'aide financière suite au regroupement − 28 800 \$
- Affaires municipales, Sport et Loisir / compensation tenant lieu de taxes (école)
- Affaires municipales, Sport et Loisir / règlement d'emprunt R-2004-53 (réfection d'aqueduc, secteur Luceville) approuvé
- ° Commission de protection du territoire agricole / Ferme Nodech inc.
- ° Ministre déléguée au Transport / subvention 40 000 \$
- Ministère de l'Environnement / reconnaissance de certificats (eau potable)
- ° Claire Fournier / offre de service pour le déneigement des bornes fontaine
- ° Le Consortium BSLT / réaménagement de la route 132/ Sainte-Luce – plans
- ° CEGEP de Saint-Laurent / Formation (eau potable)
- ° CSST / Dossier Richard Morin

Dossier François Arsenault

- ° Conseil des Entreprises de Services Environnementaux / hausse de prix du carburant
- Municipalité de Denholm / extrait du procès-verbal
- Site Web Félicitations / Gaston Beauchesne Mathieu –
- ° Johanne Bernard / plainte
- Judo Mitis / remerciement

Période de questions

297-2004 Levée d'assemblée

Proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité qu'à 22 heures la session soit ajournée au 20 septembre 2004.